

9. L'association des parents d'élèves

L'A.P.E. a pour but de réunir des fonds par le biais d'animations (loto, cabaret, ventes occasionnelles...) sur les communes de St Julien et St Martin, essentiellement pour soutenir les projets pédagogiques des enseignants (sorties piscine, ski, classe transplantée, sorties découvertes...). Chaque année et selon ses moyens, l'A.P.E. propose une enveloppe par enseignant, dont le montant peut évoluer selon les projets.

Récapitulatif des actions prévues en 2010-2011

| ACTIONS | DATE | BENEFICE |
|--------------------------|-----------------|----------|
| Loto | sam 20 novembre | 788 € |
| soirée cabaret | sam 4 décembre | ANNULE |
| buvette bal folk | sam 29 janvier | 91 € |
| concours de coinche | sam 18 mars | 385 € |
| spectacle | ven 25 mars | OFFERT |
| opération chocolat | pâques | 544 € |
| ventes d'Augustin | mai | ANNULE |
| grand jeu de fin d'année | ven 1er juillet | ANNULE |

Pour que l'association perdure, **afin de pouvoir continuer à soutenir les actions** mises en place par l'équipe enseignante, **la participation active à la vie de l'association est très importante.**

Chacun peut s'investir selon ses envies, ses compétences, sa disponibilité aux différentes actions proposées par l'association.

De même, **la présence à l'assemblée générale** est primordiale afin que chacun puisse exprimer ses idées et participer aux votes.

**POT DE RENTREE
OFFERT PAR L'A.P.E.
Vendredi 9 septembre 2011
18h30
à l'école de St Martin**

**ASSEMBLEE GENERALE
Mardi 27 septembre 2011
20h30
en salle de réunion de St Julien**

Regroupement Pédagogique Intercommunal
Saint Martin en Vercors-Saint Julien en Vercors



Informations à l'attention des parents d'élèves

horaires décalés des classes - salle hors-sac
de St Julien - horaires de la navette - tarifs
de la cantine - périscolaire - calendrier des
vacances - A.P.E.

Année scolaire 2011-2012

Ecole de Saint Julien : 04 75 45 52 80
Ecole de Saint Martin : 04 75 45 51 25

SOMMAIRE

Bonjour,

Afin de préparer au mieux la prochaine rentrée scolaire de votre enfant, et répondre aux questions que vous pouvez vous poser, voici un dossier regroupant les informations suivantes :

| | |
|---|------|
| -1. L'organisation de l'année scolaire | p 1 |
| -2. L'équipe pédagogique | p 4 |
| -3. Le conseil d'école | p 5 |
| -4. L'assurance scolaire | p 5 |
| -5. Les informations pratiques pour chaque classe | p 6 |
| - 6. la cantine | p 8 |
| - 7. la garderie périscolaire | p 9 |
| - 8. la salle hors-sac | p 9 |
| -9. L'association de parents | p 10 |
| | |
| - Les documents à nous retourner : | |
| <i>pour les maternelles : sortie de l'école</i> | |
| <i>pour ceux qui prennent la navette :</i> | |
| <i>fiche de transport</i> | |
| <i>pour chacun : fiche de renseignement +</i> | |
| <i>sortie scolaire</i> | |

7. La garderie périscolaire

Elle fonctionne les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 16h30 à 18h30 dans la salle de la cantine de St Martin.

Ce service peut être utilisé de manière régulière ou occasionnelle, sur inscription auprès de l'agent chargé du périscolaire,

Mme Myriam Audeyer : 06 85 04 24 17

le tarif horaire est de 2 euros. Le service est à régler directement auprès de l'agent ou en mairie de St Julien.

8. La salle hors-sac NOUVEAU A ST JULIEN

Ce service de garderie sera mis en place dès le lundi 5 septembre pour les enfants scolarisés à St Julien en Vercors.

Il fonctionne les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 11h30 à 13h30 dans la salle de réunion de St Julien.

Ce service peut être utilisé de manière régulière ou occasionnelle, sur inscription avant le jeudi pour la semaine suivante en mairie de St Julien : 04 75 45 52 23 ou mail.

Les parents devront fournir le repas de leurs enfants..

le tarif journalier est de 2,50 euros. Le service est à régler directement auprès de l'agent ou en mairie de St Julien.

UNE REUNION D'INFORMATION SERA ORGANISEE EN DEBUT D'ANNEE AVEC LES PARENTS.

CE SERVICE SERA EXPERIMENTE DE SEPTEMBRE A MARS ET SERA MAINTENU EN FONCTION DE SA BONNE FREQUENTATION.

6. La cantine

La cantine sera mise en place **dès le lundi 5 septembre**, pour les enfants scolarisés à St Martin en Vercors. Les tickets sont en vente en mairie de St Martin, par carnets de 10 pour les utilisateurs occasionnels, et par acompte payable d'avance pour les utilisateurs réguliers.

Prix du ticket : 4,75 €

Le fournisseur des repas de la cantine est le centre de vacances La Matrassière à St Julien en Vercors.

IMPORTANT : L'agent chargé de la cantine récupère le ticket au moment de la réservation ou le jour du repas, dernier délai.

Pour une meilleure gestion, nous vous demandons d'inscrire au dos de chaque ticket la date et le nom de l'enfant.

INSCRIPTIONS AUX REPAS

Les repas doivent **obligatoirement** être réservés d'une semaine sur l'autre auprès de l'agent **Mme Myriam Audeyer : 06 85 04 24 17**

- pour les repas de lundi et mardi : jusqu'au **vendredi midi** précédent
- pour les repas de jeudi et vendredi : jusqu'au **mardi midi** précédent

Ces délais sont à respecter également en cas d'annulation pour cause de maladie ou d'empêchement.

JOURS DE GREVE

Les mairies organisent **systématiquement** un service de remplacement à la salle des fêtes de St Martin, le service de cantine est également assuré. Merci d'inscrire votre enfant au plus tard la veille avant midi auprès de la mairie de St Martin.

JOURS DE PIQUE-NIQUE

Merci de penser à annuler l'inscription de votre enfant à la cantine pour les jours de pique-nique, dans les mêmes délais.

ATTENTION : les repas du 5 et 6 septembre sont à réserver exceptionnellement en mairie de St Martin jusqu'au vendredi 2 septembre midi inclus.
Tel : 04 75 45 51 68 (répondeur)

1. L'organisation de l'année scolaire

L'organisation administrative de nos deux écoles est la suivante :

- Saint Julien en Vercors : la classe maternelle y est rattachée.
- Saint Martin en Vercors : elle comprend deux classes, celle des CP, CE1, CE2 et celle des CM1, CM2.

Pour les 3 classes, l'accueil se fait à plein temps.

Inscriptions :

Pour cette année seront scolarisés en maternelle les enfants nés en 2008, 2007, 2006, soit les 3, 4 et 5 ans.

Doivent s'inscrire **auprès de la mairie de leur domicile**, les enfants entrant en maternelle, les nouveaux venus ainsi que ceux qui changent d'école (CP).

Dossier d'inscription :

- un justificatif des vaccinations obligatoires ou un certificat de contre-indication médicale
- le certificat signé par le maire
- une photocopie du livret de famille
- un certificat de radiation pour les élèves arrivant d'une autre école

L'arrivée et la sortie de l'école :

Nous tenons tout particulièrement à attirer votre attention sur la sécurité de votre enfant entrant et sortant de l'école et ce pour le bien de tous.

• Pour l'école de Saint Julien :

Le stationnement devant le bâtiment Ecole-Mairie est interdit pendant les jours de classe.

Merci de stationner aux places disponibles, le long de la route, vers le cimetière... et de veiller à l'entrée et la sortie de votre enfant.

• Pour l'école de Saint Martin

Le parking devant la salle des fêtes est réservé à la navette, il est interdit de stationner à tous les véhicules aux moments de la dépose et du ramassage des enfants, et ce pour leur sécurité. La place disponible devant l'ancienne entrée sud de l'école est réservée aux enseignants.

Veuillez vous garer correctement le long de la route sur les emplacements marqués au sol, ou sur le parking de la place de l'ours (monument aux morts).

Rappel : les enfants peuvent prendre la navette seuls à partir de 5 ans. Avant, un adulte accompagnateur est obligatoire.

Nous savons tous que les accès aux deux écoles sont dangereux. Veillons ensemble à garer nos véhicules correctement et être le plus vigilants possible, pour la sécurité de tous !

Classe de CP, CE1, CE2 - Ecole de St Martin

enseignant : Alain GAUTHIER

L'effectif prévu est de 25 élèves : 6 CP, 5 CE1 et 14 CE2.

. Rentrée : le lundi 5 septembre
à 8h40
(accueil à partir de 8h30)

Nous vous demandons de bien respecter les consignes de sécurité pour l'arrivée et le départ des enfants.

La date de la réunion de rentrée de la classe de Mr Gauthier se fera le **jeudi 8 septembre à 20h00.**

Classe de CM1, CM2 - Ecole de St Martin

**enseignantes : Claire CATIL
Chini BEAUVALLET**

L'effectif prévu est de 18 élèves : 13 CM1, 5 CM2.

Matériel à prévoir pour les deux classes :

- une paire de chaussons qui restera à l'école,
- un cartable pouvant contenir un grand cahier
- mouchoirs : chacun est autonome
- une tenue de sport (chaussures, habits adaptés...),

Le matériel scolaire est fourni par l'école.

5. Les informations pratiques pour chaque classe

Classe maternelle - Ecole de St Julien

enseignante : Hélène Négrel

ATSEM : Christine Vignon

L'effectif prévu est de 23 enfants avec 5 petites sections (3 ans), 11 moyennes sections (4 ans) et 7 grandes sections (5 ans).

Pour ceux qui en ressentent le besoin, une salle est aménagée en salle de repos l'après-midi.

Rentrée scolaire : le lundi 5 septembre 2011
à 8h30

Nous vous demandons de bien respecter les consignes de sécurité. A l'accueil, les enfants doivent être confiés à l'enseignant ou à l'ATSEM, et ne peuvent sortir qu'accompagnés par vous-même ou une personne que vous aurez désignée.

Matériel à apporter :

- Chaussons marqués au nom de l'enfant, qui resteront à l'école, (merci de prévoir des chaussons faciles à enfiler et tenus au talon et avec des semelles qui ne laissent pas de traces au sol).
 - Une boîte de mouchoirs en papier
 - Une chemise usagée (grande taille) à **manches longues**, marquée au nom de l'enfant, pour les travaux salissants.
 - Un cartable pouvant contenir un cahier grand format.
- Merci de prévoir au quotidien un habillement pour votre enfant favorisant son autonomie.*

Horaires :

Ecole de St Julien : 8h30 - 11h30 et 13h30 - 16h30

Ecole de St Martin : 8h40 - 11h40 et 13h30 - 16h30

• Entrée : pour accueillir vos enfants, les écoles sont ouvertes 10 minutes avant le début de la classe. Votre enfant doit arriver à l'heure, afin qu'il ne rate pas le début des séances.

L'accueil du matin se fera dans les classes.

• Sortie :

Pour les maternelles : les enfants ne peuvent pas partir seuls, ils seront confiés à un parent ou proche désigné (document joint à remplir).

Pour les élémentaires : les enfants peuvent rentrer seuls à la maison.

Rappel : Les responsables légaux des enfants s'engagent au respect des horaires.

Les enseignants ne sont plus responsables de votre enfant après la fin du temps scolaire et la sortie de l'école (11h30/11h40 et 16h30).

Les élèves des écoles bénéficient d'un enseignement de 24h hebdomadaires, réparties en 4 journées de 6h.

Sur proposition de l'équipe enseignante, des élèves pourront bénéficier d'une aide personnalisée en petit groupe 2h en plus par semaine. Les jours et horaires seront décidés en début d'année.

Pour venir à l'école :

Nous vous rappelons qu'il faut éviter :

- les objets et bijoux de valeur (non assurés)
- les jeux de la maison (électronique ou autre)
- les chaussures à semelles compensées et nu-pieds non maintenus correctement aux pieds.

Absences :

Pour la classe maternelle :

L'inscription à l'école maternelle implique l'**engagement pour la famille** d'une bonne fréquentation souhaitable pour le développement de la personnalité de l'enfant et le préparant ainsi à recevoir la formation donnée par l'école élémentaire. Cela implique que l'enseignant soit obligatoirement prévenu pour chaque absence de l'enfant.

Pour les classes primaires :

L'école est obligatoire à partir de 6 ans. Toute absence (même une demi-journée) doit être justifiée et excusée par écrit.

Pour toute absence prévue, merci d'avertir l'enseignant le plus tôt possible **par écrit** (sur le cahier de liaison).

2. L'équipe pédagogique

Les enseignants sont à votre disposition pour vous rencontrer à la fin des temps de classe. Afin de faciliter ces rendez-vous, n'hésitez pas à en faire la demande par écrit sur le cahier de liaison.

Si vous avez besoin de nous joindre par téléphone, merci de ne pas le faire pendant les horaires de classe mais pendant les temps d'accueil.

3. Le conseil d'école

Il regroupe les enseignants, les maires, les parents délégués (deux parents pour chaque classe) et un DDEN (délégué départemental de l'Education Nationale). Il se réunit environ trois fois dans l'année en fonction de l'ordre du jour. Il fait le point sur la vie de l'école et fait des propositions (sécurité, travaux, aménagements d'horaires, projets spécifiques ...).

Il est donc important que chaque parent sache que ce conseil existe, et que des parents soient délégués pour les représenter, poser leurs questions et les informer sur la vie de l'école. Les compte-rendus des conseils d'école sont visibles auprès des parents délégués et sur les panneaux d'information de chaque école. La date des prochaines élections de parents sera communiquée dès que possible, dans le cahier de liaison.

4. L'assurance scolaire

L'assurance est obligatoire dès qu'il y a sortie scolaire (ski, visite, musée...), ou que l'élève porte des lunettes.

Il est donc nécessaire que vos enfants soient assurés.

Vous devrez nous faire parvenir, avant la fin du mois de septembre, une attestation précisant que votre enfant est assuré pour les accidents qu'il pourrait subir ou qu'il pourrait provoquer (responsabilité civile).

Si vous souhaitez souscrire une assurance scolaire, des documents vous seront donnés le jour de la rentrée. Attention, l'adhésion est à payer directement auprès de ces assureurs.

Nous tenons également à préciser que pour toute sortie dépassant les horaires scolaires, nous ne pourrions emmener que les enfants ayant une assurance les couvrant individuellement.